

voit, & que s'ils ne peuvent le faire qu'à main armée, ils auront recours à cette voye. Tout ce bruit semble néanmoins ne faire que peu d'impression sur les Commissaires Royaux, d'un côté parce qu'il est clair que la possession usufructuaire du Prince Sangusko n'a d'autre titre que la tolérance dont la République a bien voulu user à son égard, & de l'autre parce que les troupes de la Couronne, distribuées dans les Terres de l'Ordination, sont suffisamment en état de tenir ces Gentilshommes dans le respect, outre que la présence du Grand Général de la Couronne, qui vient de s'y rendre, achèvera de les y contenir. D'ailleurs, on se persuade que les allarmes prématurées d'une partie de cette Noblesse se dissiperont d'elles-mêmes, à la vûe des sages arrangemens qui ont été pris pour conserver la paix dans les Biens d'*Ostrog*, sous la direction du Comte Makronowski, Général-Major & Commandant de *Dubno*, dont la conduite impartiale & désintéressée ne peut qu'y contribuer infiniment.

On ne doit pas être surpris si l'on voit des Ecrits pour & contre l'affaire de l'Ordination continuer à se répandre dans le Royaume. Il y en a un qui a attiré l'attention du Tribunal ou Parlement établi à *Petrikow* dans la *Basse-Pologne*. En exécution d'un Arrêt qu'il a rendu, on brula publiquement le 4. Décembre cet Ecrit, que l'on avoit osé présenter au Roi, & lequel rendoit à soutenir que Sa Majesté n'avoit pas été en droit de mettre les Biens de l'Ordination d'*Ostrog* en régie ou en administration. Cet Ecrit, qui a été lacéré & jetté au feu par le Crieur public, contenoit aussi des insinuations indécentes par lesquelles on imputoit aux personnes